

ASTRIA Île-de-France :
(Siège social)
1 square Chaptal
92309 LEVALLOIS-PERRET
Tél. : 01 57 77 50 00

ASTRIA à ARRAS :
23, bd Vauban
BP 90441
62028 ARRAS CEDEX
Tél. : 03 21 16 14 60

ASTRIA à BEAUVAIS :
52 avenue de la République
BP 40604
60006 BEAUVAIS CEDEX
Tél. : 03 44 48 58 21

ASTRIA à BÉTHUNE :
44, rue Sadi-Carnot
BP 50611
62412 BÉTHUNE CEDEX
Tél. : 03 21 56 81 38

ASTRIA à BORDEAUX :
Béryl 1
22 rue Jacques-Prévert
33692 MÉRIGNAC CEDEX
Tél. : 05 56 17 43 03

ASTRIA à DOUAI :
72, rue de Valenciennes
BP 40002
59501 DOUAI CEDEX
Tél. : 03 27 08 25 25

ASTRIA à LENS :
52, rue Eugène-Bar
BP 122
62303 LENS CEDEX
Tél. : 03 21 28 27 29

ASTRIA à LYON :
20 rue Childebert
69291 LYON CEDEX 02
Tél. : 04 37 23 51 70

ASTRIA à MARSEILLE :
Le Grand Prado,
6 allées Turcat-Méry
13008 MARSEILLE
Tél. : 04 91 29 62 29

ASTRIA à MAUBEUGE :
3, esplanade Berteau
BP 50047
59601 MAUBEUGE CEDEX
Tél. : 03 27 58 23 23

ASTRIA à MONTPELLIER :
145 rue de l'Acropole
CS 69001
34061 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. : 04 67 42 17 70

ASTRIA à NICE :
Arénas, porte C
455 Promenade des anglais
06299 NICE CEDEX 3
Tél. : 04 93 18 18 06

ASTRIA à RENNES :
6 rue de l'Abbé Grégoire
CS 50824
35208 RENNES CEDEX 2
Tél. : 02 99 22 20 40

ASTRIA à TOULOUSE :
9 rue Ritay
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 62 73 34 50

ASTRIA à VALENCIENNES :
68, rue de Famars
BP 17
59312 VALENCIENNES CEDEX 9
Tél. : 03 27 38 18 00

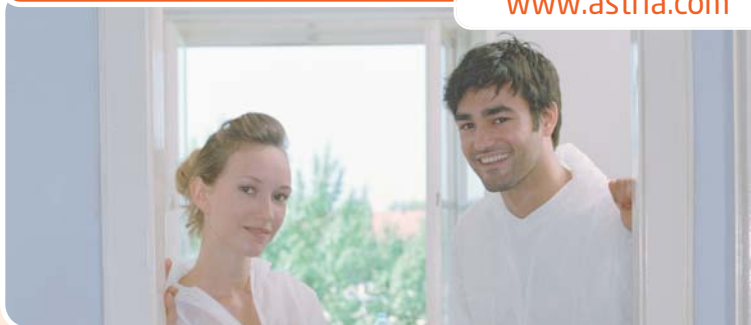
Ce produit est soumis à des conditions particulières. Renseignez-vous - Ne pas jeter sur la voie publique.
Impression SIC - 26CA - 01 64 43 53 53 - RC Meaux 444 077 903 - PY 102 - 10 000 ex - 03/2010

Les prêts à l'accession

astria 
Action Logement

Le prêt ancien sans travaux

www.astria.com



Acheter un logement ancien sans travaux à l'aide d'un prêt Action Logement à 1,5 %

(taux d'intérêt annuel nominal hors assurance)

**Contactez votre correspondant habituel
Toutes nos coordonnées au verso**

Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés

ASTRIA association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 -
SIRET 319 862 009 00127 - Organisme collecteur de la
participation des employeurs à l'effort de construction
enregistré sous le n°3.

astria 
Action Logement

www.astria.com

Conditions en vigueur au 01/03/2010 susceptibles d'être modifiées

® marque déposée pour le compte d'Action Logement

Le prêt ancien sans travaux



Les bénéficiaires

Salariés des entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail. Les préretraités sont assimilés aux salariés.

Les retraités depuis moins de 5 ans d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus.

Ils doivent :

- Être en mobilité professionnelle
- Ou être primo-accédants (ne pas avoir été propriétaires de leur résidence principale pendant les deux dernières années) et justifier de ressources.
- Justifier de ressources inférieures aux plafonds PAS (revenu fiscal N-2).
- Ou accéder à la propriété dans les cas suivants :
 - levée d'option d'achat stipulée dans un contrat de location accession
 - achat dans le cadre de la vente HLM
 - acquisition pour le premier occupant d'un logement achevé depuis moins de 5 ans.
 - achat par les locataires dans le cadre du droit de préemption.

Les conditions d'octroi

Les logements doivent :

- Respecter les conditions de performances énergétiques correspondant aux caractéristiques de niveau D du diagnostic de performance énergétique (DPE) établi lors de la vente du logement.

Mise en place du prêt au plus tard 3 mois après l'acquisition.

Les opérations finançables

- Acquisition non suivie de travaux d'un logement à usage de résidence principale
- Rachat de la part indivise de l'ex-conjoint suite à un divorce et le rachat par un propriétaire indivis de sa résidence principale, de l'intégrité des parts des autres indivisaires dans le respect des plafonds PAS.
- Acquisition d'un logement dans le cadre d'un viager libre, occupé à titre de résidence principale par le débit rentier (l'accédant).

ASTRIA CONSEIL

Le service gratuit du conseil en financement :

Étude du projet d'achat de la résidence principale, optimisation du plan de financement et recherche des prêts bancaires les plus compétitifs.

Les caractéristiques

Montant : 30 % du coût de l'opération selon la zone.

Montants accordés :

Montant	Zones A & B1	Zone B2	Zone C
Minimum	9 600 €	8 000 €	6 400 €
Maximum	17 600 €	14 400 €	11 200 €

Durée : 20 ans maximum

Ces montants peuvent être majorés à hauteur de 16 000 € dans la limite de 50 % des travaux d'accessibilité (annexe III B de l'arrêté Palulos du 30 décembre 1987).

Taux : 1,5 % hors assurance

- pas de frais de dossier
- pas de cumul avec un autre prêt accession Action Logement sur une même opération.

Zone applicable :

Zone A	Paris et Île-de-France, Côte-d'Azur, Genevois français.
Zone B	Zone B1 = Agglomérations de plus de 250 000 habitants. Grande couronne autour de Paris, pourtour de la Côte-d'Azur, quelques agglomérations chères, Outre-mer, Corse et Îles. Zone B2 = Autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, communes chères en zones littorales ou frontalières, pourtour de l'Île-de-France.
Zone C	Reste du territoire

Assurance

ASTRIA propose à l'emprunteur l'adhésion à son contrat d'assurance avec 3 options :

Option 1 : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie

Option 2 : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie/Incapacité de Travail

Option 3 : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie/Incapacité de Travail/Perte d'emploi suite à un licenciement

	Option 1	Option 2	Option 3
Montant mensuel 1 000 €/emp.	0,10 €	0,20 €	0,30 €
Coût assurance (par an du capital assuré)	0,12 %	0,24 %	0,36 %
TEG sur 10 ans	1,73 %	1,95 %	2,17 %

L'obtention du prêt accession à la propriété dépend de l'enveloppe disponible au sein de l'entreprise.